



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BERBIE (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS.

**N° 2022/49**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze : Validation du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil**

Vu le décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004, relatif au contrat de séjour prévu par l'article L311-4 du CASF,

Vu le décret du 30 décembre 2015, article 57 et 58 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui fixe le socle des prestations, ses modalités et conditions dans le contrat de séjour.

Monsieur le Président précise que le contrat de séjour fixe les conditions de séjour, les droits et obligations de chacune des parties. Le règlement de fonctionnement est un document par lequel l'établissement définit l'articulation des droits individuels et les obligations de la vie collective. Le livret d'accueil, lui, permet de se repérer sur le fonctionnement du futur lieu de vie, c'est un outil de communication pour le respect des droits et des choix de chaque usager.

Toute actualisation de ces 3 documents, approuvée par le Conseil de Vie Sociale, fera l'objet de validation de la part du Conseil Communautaire

Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée d'approuver ces trois documents obligatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil de l'EHPAD Résidence La Grèze,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 14 avril 2022.



Le Président,  
Thierry BARDOU

